

SEANCE ORDINAIRE DU 25 MAI 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq mai, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, exceptionnellement dans la salle Paul Martinet en raison de la crise sanitaire (covid 19) afin de respecter les prescriptions sanitaires gouvernementales de distanciation sociale la présidence de Monsieur GAUTHIER Jacky, le plus âgé des membres du conseil.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant.

Date de Convocation : 18 mai 2020

PRESENTS : Pierre SOLON Gabrielle, FAUDET NELLENBACH, Aurélien LEMOINE, Michelle DAGUET, Jérôme BRILLARD, Jacky GAUTHIER, Laurence LUSSEAU, Hervé COTTEREAU, Agnès FRADET, Virginie LE CONTE KHATIR, Christophe TISSIER, Sonia BROSSE, Judicaël BERTIN, Christèle CAMUS, Sébastien PETOT.

ABSENTS : néant

POUVOIRS: néant

M. LEMOINE Aurélien a été désigné comme secrétaire de séance.

M. Pierre SOLON, maire en exercice, demande à ce que soit ajouté à l'ordre du jour, la création des commissions.

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité.

2020-25-ELECTION DU MAIRE

Le Président, après avoir donné lecture des articles L 2122-4, L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection du Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L 2122-4, L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a déposé fermé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Premier tour du scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
Nombre de déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
Nombre de bulletins blancs (art 66 du code électoral)	1
Nombre de suffrages exprimés [b – c]	14
Majorité absolue	14

A obtenu :

Monsieur Pierre Solon

quatorze voix - (14)

Monsieur Pierre Solon ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

2020-26 : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-2, le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la création de quatre postes d'adjoints.

2020-27-ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Il a été procédé ensuite et sous la présidence de Monsieur Pierre Solon élu Maire, à l'élection des adjoints.

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.

Le maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée.

LISTE de M. Pierre Solon

- Mme Gabrielle Faudet Nellenbach : 1^{er} adjoint au Maire
- M Aurélien Lemoine : 2^{ème} adjoint au Maire
- Mme Michelle Daguet : 3^{ème} adjoint au Maire
- M Jérôme Brillard : 4^{ème} adjoint au Maire

Premier tour du scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
Nombre de déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
Nombre de bulletins blancs (art 66 du code électoral)	3
Nombre de suffrages exprimés [b – c]	12
Majorité absolue	12

PROCLAMATION DE L'ELECTION DES ADJOINTS

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M. Pierre Solon. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation.

2020-28- CREATION DE COMMISSIONS COMMUNALES :

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il convient de mettre en place des commissions municipales obligatoires:

- Commission d'appel d'offres ;
- Commission de révision des listes électorales ;
- Commission communale des impôts directs ;

Il propose de créer, en sus, neuf commissions :

- Commission voirie ;
- Commission assainissement ;
- Commission sports
- Commission communication ;
- Commission bâtiments ;
- Commission cadre de vie (aménagement, embellissement, aspect esthétique et pratique de la commune...);
- Commission finances et économie (développement économique, développement des services aux publics, élaboration et suivi des finances communales);
- Commission fêtes et cérémonies ;
- Commission relations avec les associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, la création des neufs commissions supplémentaires. Leur composition sera déterminée lors du prochain conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES :

M. Pierre Solon informe les membres du conseil qu'il sera nécessaire de désigner des délégués pour plusieurs syndicats. Chose sera faite lors de la prochaine séance.

Liste des syndicats :

- Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) : chargé de l'amélioration du cadre scolaire des élèves (3 titulaires) ;
- Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) : regroupant 5 communes et chargé de l'approvisionnement en eau potable des communes membres, de l'exploitation de 2 forages et des réseaux. (2 titulaires et 1 suppléant) ;
- Syndicat Intercommunal de Distribution d'Energie de Loir et Cher (SIDELOC) : chargé de l'entretien et la réparation du réseau électrique des communes ayant délégué cette compétence à ce syndicat, apporte une aide technique aux communes membres (1 titulaire et 1 suppléant).
- Collège de Morée : présentation du bilan de fonctionnement du collège et apport de renseignements sur son fonctionnement courant (2 titulaires et 2 suppléants).
- Syndicat Mixte du Pays Vendômois (SMPV) : regroupant les 3 communautés de communes du Haut Vendômois, le SMPV est en charge de l'aménagement du territoire et de la recherche de subventions pour des projets communaux ou inter communaux (1 titulaire et 1 suppléant).
- VAL DEM : chargé de la collecte et de la valorisation des déchets, de la gestion des déchetteries. (1 titulaire et 1 suppléant).
- COS/CNAS : aide sociale à destination des agents communaux (1 titulaire et 1 suppléant).
- Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) : composé d'urbanistes, d'architectes et d'ingénieurs afin de réfléchir à des aménagements et leur réalisation, d'assister les communes et les particuliers. (2 titulaires)
- Assistance Technique Départementale (ATD) : conseil aux communes, avis technique, assistance à maîtrise d'ouvrage. (2 titulaires)
- Correspondant défense : relai du ministère de la Défense au niveau communal (1 titulaire et 1 suppléant)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55 heures.

Le prochain conseil municipal se tiendra le 2 juin 2020 et portera sur : la désignation des délégués aux syndicats, la désignation des membres du CCAS, la détermination des délégations du conseil municipal au maire, le vote du règlement intérieur du conseil municipal.

Le Maire, Pierre Solon